

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 10 avril 2024

Date convocation : le 03 avril 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT et Rachid KALAI et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBERT et Catherine TAVARES.

Absents excusés : M. Sébastien CARRARA qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX et M. Marcel HECQUET qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

DÉLIBÉRATION N°08-2024 : TAUX DES IMPÔTS 2024

Monsieur Philippe QUILLET, adjoint aux finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur Philippe QUILLET précise que l'État a augmenté les bases de 3,6% et propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de 2,5%.

Monsieur Philippe QUILLET présente le tableau suivant :

Année	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
2024	13.13	40.03	41.62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)
- Contre : 1 (M Christophe DEMANGEOT)
- Abstention : 0

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 13,13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.03 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.62%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire, Patrick LEROUX

